

Fermeture de places d'accueil pour demandeurs d'asile

En raison de la baisse permanente du nombre de demandeurs d'asile dans notre pays, les places dans les CPAS sont également concernées par des fermetures.

Si la Belgique compte une cinquantaine de centres d'accueil (Fedasil ou Croix-Rouge), notre pays organise également l'accueil des demandeurs d'asile dans des logements individuels. Ce sont généralement des appartements meublés dans lesquels les personnes reçoivent le même accueil que dans un centre (hébergement et nourriture, accompagnement social, juridique et médical...).

vers un logement individuel qui lui offre un peu plus d'autonomie.

9.500 places d'accueil sont actuellement disponibles dans les logements individuels. Ces places sont réparties un peu partout en Belgique et sont gérées à la demande de Fedasil par des CPAS (les initiatives locales d'accueil) et des associations.

Fermetures

Depuis 2012, on constate une diminution importante des demandes d'asile dans notre pays. Pour cette raison, Fedasil a décidé en concertation avec la secrétaire d'Etat Maggie De Block de fermer progressivement des places d'accueil. Les logements individuels sont évidemment concernés: d'ici fin mars 2014, un total de près de 1.700 places seront fermées dans plus de 400 CPAS du pays.

L'objectif est d'avoir d'ici fin 2014 un réseau d'accueil réduit qui réponde mieux aux besoins actuels, soit quelque 18.000 places (contre 21.500 actuellement). A côté de ces places, Fedasil gardera 2.000 places en réserve: ces places sont vides mais pourront être rapidement mises à disposition en cas de crise.

Plus d'infos sur www.fedasil.be



Accueil en 2 étapes

Lorsqu'un étranger vient demander l'asile dans notre pays, Fedasil l'envoie d'abord dans un centre d'accueil. Il y est hébergé pendant toute la durée de l'examen de sa demande d'asile. La loi prévoit un accueil en deux étapes: après 4 mois de séjour dans le centre, et s'il n'a pas encore obtenu de réponse par rapport à sa demande, le demandeur d'asile peut être transféré

Quadrimestriel du centre
d'accueil de Bovigny
Chemin de Courtil 71
6671 Bovigny

contact
Sophie Chevolet
T 080 28 20 63
info.bovigny@fedasil.be

mise en page: Fedasil
photo: Fedasil, Layla Aerts
imprimeur: Fedopress
e.r. Hervé Rigot

décembre 2013 • LETTRE D'INFO • centre d'accueil de Bovigny



fedasil
AGENCE FEDERALE POUR
L'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

www.fedasil.be/Bovigny

Préface

L'hiver est là et bien là et avec lui l'inquiétude grandissante de nombre de sans-abris... Trouveront-ils un toit pour se protéger du froid engourdissant ? Trouveront-ils une place au coin d'un feu, un bol de soupe, un sourire réconfortant, une main tendue ?

Parmi ces sans-abris, des exclus du chômage, des hommes et femmes sans parachute doré, des enfants qui n'ont rien demandé et parmi eux aussi, des illégaux qui, certes n'ont pas le droit à l'asile mais qui demeurent avant tout des êtres humains parce qu'il ne faut pas un statut pour être humain!

Oui, l'accueil des demandeurs d'asile doit être mis en œuvre dans le respect de textes de loi qui garantissent un traitement juste, humain et objectif. Oui, nombre de demandeurs d'asile ne sont pas dans les conditions fixées. Oui, la loi doit être appliquée. Mais, je me refuse d'opposer la misère à la misère. Belge ou illégal, un sans-abri est un sans-abri ! Plus que jamais, à quelques jours des fêtes, non pas pour se donner bonne conscience mais parce que nous voulons vraiment le faire, mettons notre énergie commune à améliorer le sort de toutes celles et ceux qui sont dans la précarité par ces gestes à notre portée.

Merci à toutes celles et ceux qui, cet hiver encore, s'investiront pour offrir quelques instants de joie à toutes celles et ceux qui n'en espéraient plus.

Au nom de toute l'équipe du centre, je vous adresse d'ores et déjà nos meilleurs vœux.

Hervé RIGOT, Directeur

Le CGRA (Commissariat général aux réfugiés et apatrides)

La mission du CGRA est d'accorder une protection aux étrangers qui en cas de retour dans leur pays d'origine risquent de subir une persécution ou des atteintes physiques graves.

C'est lui qui examine le contenu de la demande et qui, sur base de la Convention de Genève, décide d'octroyer ou de refuser le statut de réfugié ou de protection subsidiaire.

Le candidat réfugié devra se rendre à une audition auprès d'un agent du CGRA suite à une convocation. Durant cet interview, il pourra être assisté d'un avocat et devra rapporter tous les faits et les documents appuyant sa demande d'asile.

Pour plus d'infos :
visitez leur site sur www.cgra.be.

Rencontre avec le service Menas

Les 'menas', ou mineurs étrangers non-accompagnés, sont des jeunes qui arrivent seuls sur le territoire belge. Avant d'être envoyé dans un centre comme celui de Bovigny, chaque jeune passe par un COO (centre d'observation et d'orientation) où l'on évaluera ses aptitudes à vivre dans un centre.

Au centre de Bovigny, 26 places sont disponibles pour les menas. Une équipe composée de sept éducateurs et une assistante sociale sont présents dans ce service pour les protéger, les encadrer et leur offrir un cadre de vie

Comment pourrions-nous résumer votre mission dans ce service ?

Caroline Dupouy (Coordinatrice) :
Pour les éducateurs, essentiellement, il s'agit de gérer le quotidien. Nous sommes là pour toutes les questions liées à l'école, l'hygiène, les rapports sociaux, l'éducation sexuelle... pour gérer les émotions. Avec les éducateurs, nous tentons de les amener à un mode de vie structuré et à se projeter à minima.



Aurélie Arnould (Assistante sociale) :

Je m'occupe de tout le suivi de la procédure. Mon travail est plus administratif avec tous les contacts à prendre au niveau des différents services (Tuteurs, avocats, dispatching, commune). Mais mon rôle est aussi de les amener à une réflexion par rapport à leur projet de vie.

Quel avenir attend ces jeunes ?

C.D. : Si le jeune reçoit ses papiers, il a deux mois pour se trouver un logement et quitter le centre. Dans le cas contraire, il peut rester dans le centre jusqu'à sa majorité.

A.A. : Souvent quand ils ont un positif (leurs papiers), c'est la désillusion. Ils se rendent compte que cela n'apporte pas d'argent, pas d'amis, pas de réseau social... On doit les préparer à cela aussi.

C.D. : S'ils reçoivent un négatif (ils n'ont pas de papiers), ils peuvent, à leur majorité, soit effectuer un retour volontaire dans leur pays d'origine soit c'est le début de l'illégalité et de l'errance pour eux.

Plus d'infos :
www.fedasil.be/fr/content/mineurs

Télex

J'ai obtenu un droit au séjour...

Et maintenant... ???

Samiullah, 22 ans, originaire d'Afghanistan, a reçu il y a un mois un courrier plein d'espoir. Après 20 mois passés en Belgique, une interview au CGRA (lire encadré), on lui reconnaît une protection subsidiaire.



« J'ai demandé qu'on me lise le courrier. Quand j'ai compris, j'ai été très content. » nous raconte Samiullah. « J'ai téléphoné à des amis pour les prévenir. Puis, comme je ne savais pas ce que je devais faire, j'ai été trouver mon assistante sociale. »

« Nous sommes heureux pour les résidents lorsque cette situation d'attente prend fin. Mais nous devons vite les confronter à la réalité et aux difficultés de la recherche d'un logement. Trouver une maison correcte avec un loyer abordable n'est pas évident. » nous explique Véronique, assistante sociale. « Une fois, l'obtention du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire, ils ont deux mois pour quitter le centre et trouver un logement. Et donc beaucoup de choses à apprendre rapidement. »

« Je cherche sur Internet, je me ballade dans les villes à la recherche d'affiches, je demande de l'aide à mon assistante sociale pour trouver. » nous confie Samiullah. « Je voudrais rester en Wallonie car j'ai appris le français ici au centre. »

Les aspirations de Samiullah quant à son avenir restent modérées et humbles. « Je voudrais apprendre à lire et à écrire, pour pouvoir ensuite trouver un travail. » Souhaitons-lui que ses rêves se réalisent.

Agenda des activités

« Demandeurs de ... »

Une exposition photo en noir et blanc réalisée par des résidents du centre de Bovigny. Elle a pour but de montrer la vie dans un centre d'accueil mais aussi que les demandeurs d'asile sont aussi des demandeurs de paix, découverte, connaissance, solution, etc.

Si vous souhaitez intégrer cette exposition dans un de vos projets, pour un jour, une semaine ou plus. Si vous désirez accompagner cette exposition d'une information, d'un débat, etc., n'hésitez pas à prendre contact avec Anaïs Ahodikpe-Eboma au 080/28.20.84 ou par mail : anais.ahodikpe-eboma@fedasil.be.

